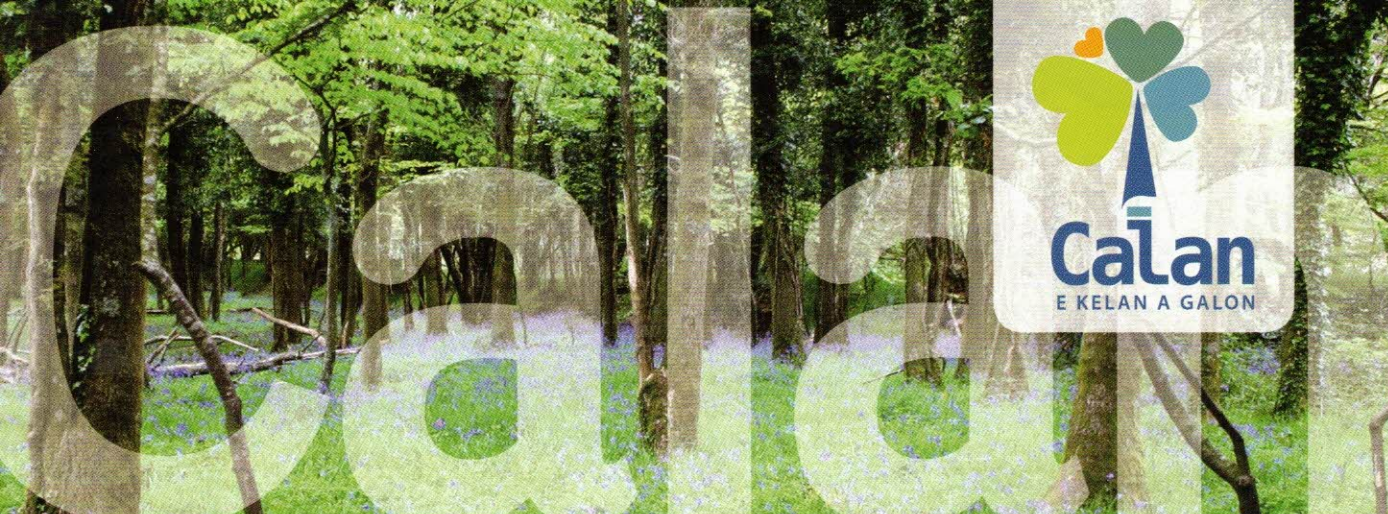




C@lan.com (munal) • JUILLET 2015

Le mot

Le mot du maire

DIFFICILE ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Il y eut une époque pas si lointaine où l'État accompagnait les communes et leur croissance. Les dotations de fonctionnement subissaient une augmentation significative lorsque la population dépassait certaines strates, 1 000 habitants, puis 5 000 habitants...

Cela permettait aux communes d'assurer de nouvelles infrastructures en rapport avec les besoins réels jusqu'à ce que l'augmentation des ménages, par les impôts, prenne en charge ces investissements et les rende supportables par une simple économie d'échelle.

Mais voilà, ça, c'était avant ! Avant la baisse des dotations de l'État qui représentera chez nous au moins 45 000 € de manque à gagner en 2017.

Slalomant dangereusement entre dépenses croissantes et recettes en baisse, la commune se doit toutefois d'assumer sa croissance par le projet de construction de la 6ème classe et par l'accompagnement des acteurs économiques de notre territoire. A ce sujet, vous trouverez dans ce numéro une nouvelle enquête concernant l'installation d'un commerce de produits locaux favorisant les circuits courts. Monsieur Jean-Luc Moreau souhaiterait vous proposer différents services en rapport avec les producteurs de la région. La commune se doit donc d'accompagner sa démarche, provisoirement dans la grange Ty Maria en attendant une autre solution plus pérenne.

La préparation du budget 2015 a été la plus difficile que j'ai connue depuis mon élection : le fonctionnement explose, indépendamment de notre volonté, à travers des charges de personnel nécessaires ou imposées (comme pour les TAP par exemple).



Les compensations concernant ces activités périscolaires sont en effet appelées à diminuer comme peau de chagrin. Il en résulte que l'équipe municipale se doit de réagir immédiatement à cette réalité par des mesures énergiques. Il convient d'anticiper le budget 2016 par différentes décisions pas forcément populaires, à établir et concrétiser cette année, sous peine de devoir en prendre d'encore plus désagréables et sous la contrainte, dans un avenir relativement proche.

Cordialement

Pascal Le Doussal, Maire de Calan

Directeur de la publication : Pascal Le Doussal
Comité de rédaction : Commission bulletin municipal
Réalisation : Of Line creation

Le budget de la commune

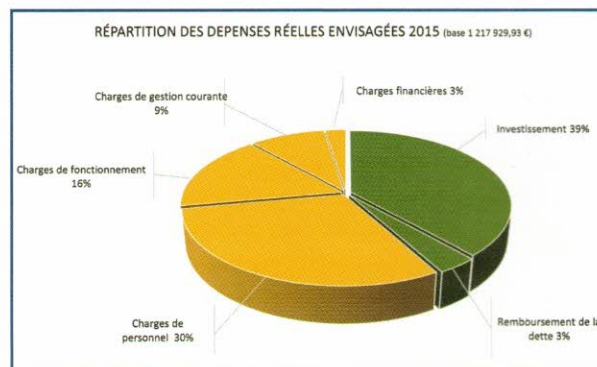
Nous vous donnons ici une présentation du budget primitif 2015 tel qu'il a été voté le 25/03/2015, ainsi que le détail des dépenses et recettes réelles estimées dans ce budget.

Les dépenses de la Commune : 1 470 859 €

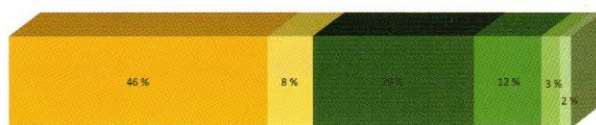


- Dépenses de fonctionnement
- Transferts à l'investissement
- Dotation aux amortissements
- Dépenses d'investissement
- Restes à réaliser de 2014
- Déficit d'investissement reporté de 2014

- L'investissement correspond aux acquisitions mobilières et immobilières de la Commune ainsi qu'aux travaux de construction et de rénovation des bâtiments et de la voirie...
- Le remboursement de la dette correspond au remboursement du capital des emprunts réalisés.
- Les charges de personnel correspondent aux rémunérations et charges sociales sur les salaires des employés communaux.
- Les charges de fonctionnement couvrent toutes les dépenses courantes de la Commune. Elles se composent des achats de fournitures administratives, d'eau, d'électricité, en passant par l'entretien des différents véhicules, sans oublier le fonctionnement de la cantine, les primes d'assurance, le petit entretien des routes, des bâtiments, des terrains...
- Les charges de gestion courante se composent des subventions versées aux différentes associations ainsi que des indemnités des élus.
- Les charges financières représentent le remboursement des intérêts relatifs aux emprunts contractés par la Commune.

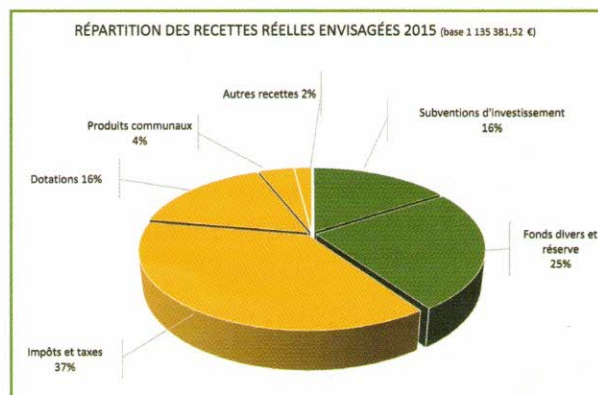


Les recettes de la Commune : 1 470 859 €



- Recettes de fonctionnement
- Excédent de fonctionnement de 2014
- Recettes d'investissement
- Emprunt
- Restes à réaliser de 2014
- Transferts de la section de fonctionnement

- Les subventions d'investissement sont constituées des aides versées par le Conseil Général, le Conseil Régional, l'État..., pour des programmes d'investissement précis.
- Les fonds divers sont composés du Fonds de Compensation de la TVA, de la Taxe Locale d'Équipement, et la réserve correspond au virement de l'excédent de la section de fonctionnement de n-1.
- Les impôts et taxes représentent la part des impôts locaux qui reviennent à la Commune, la taxe sur les pylônes électriques et la taxe additionnelle aux droits de mutations.
- Les dotations sont des versements, principalement de l'État, destinés au fonctionnement de la Commune.
- Les produits communaux proviennent des régies (cantine et garderie), des concessions de cimetière, de la location des salles communales, des redevances d'occupation du domaine public et autres loyers.
- Les autres recettes sont issues notamment des remboursements effectués par l'assurance du personnel lors des arrêts pour maladie.



Affaires Scolaires

L'année scolaire 2014-2015 a été une année importante avec l'ouverture de la 6ème classe. Les trois classes de maternelles sont représentatives du développement de la commune (de nouvelles constructions et une population jeune). La réforme des rythmes scolaires mise en place a vu une forte participation d'enfants qui ont pu découvrir le théâtre, l'art plastique, les activités sportives avec Profession Sport 56 et des activités manuelles avec le personnel communal. Mais tout ceci a un coût important pour la commune. Les subventions d'État à la baisse nous

obligent à mettre en place une autre organisation pour la prochaine rentrée. Elle a été présentée en conseil d'école le 11 mai et acceptée par les enseignants et les représentants de parents d'élèves. Les TAP/Garderie à partir de septembre se tiendront de 15h45 à 16h30, soit 45mns les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et seront assurés par les personnes effectuant la garderie. Nous ne pouvons plus proposer d'activités spécifiques pour des raisons budgétaires. Nous demandons aux parents qui le peuvent de venir chercher leur enfant à la fin de la classe.

Nouvel emploi du temps des enfants dès la rentrée de septembre 2015

Lundi	7h30-9h00 Garderie périscolaire	9h00-12h00 Temps scolaire	12h-13h30 Pause méridienne	13h30-15h45 Temps scolaire	15h45-16h30 Temps d'Activités Périscolaires	16h30-18h45 Garderie périscolaire
Mardi	7h30-9h00 Garderie périscolaire	9h00-12h00 Temps scolaire	12h-13h30 Pause méridienne	13h30-15h45 Temps scolaire	15h45-16h30 Temps d'Activités Périscolaires	16h30-18h45 Garderie périscolaire
Mercredi	7h30-9h00 Garderie périscolaire	9h00-12h00 Temps scolaire	12h-13h00 Garderie périscolaire gratuite			
Jeudi	7h30-9h00 Garderie périscolaire	9h00-12h00 Temps scolaire	12h-13h30 Pause méridienne	13h30-15h45 Temps scolaire	15h45-16h30 Temps d'Activités Périscolaires	16h30-18h45 Garderie périscolaire
Vendredi	7h30-9h00 Garderie périscolaire	9h00-12h00 Temps scolaire	12h-13h30 Pause méridienne	13h30-15h45 Temps scolaire	15h45-16h30 Temps d'Activités Périscolaires	16h30-18h45 Garderie périscolaire

Centre Communal d'Action Sociale



Le repas annuel des personnes âgées de 65 ans et plus a eu lieu le samedi 06 décembre 2014 au restaurant «Les Salons Du Golf» à Ploemeur. Les 70 personnes présentes ont pu y passer un agréable moment. Bien sûr les personnes les plus âgées et les personnes handicapées ont reçu un colis.

La conjoncture devenant de plus en plus difficile, il a été décidé lors de la dernière réunion du CCAS d'inviter au repas, à partir de 2015, les personnes âgées de 66 ans et plus.

La Banque Alimentaire permet d'aider 4 personnes. Une aide exceptionnelle a été attribuée à deux Calanais.



Les logements sociaux de Prad Bras sont désormais occupés (2 T2 et 2 T3) et cette année devrait voir le démarrage du collectif de Parc Fetan. Ces logements sont gérés par Lorient Habitat et les Foyers d'Armor.

Amicale des parents d'élèves de l'École du Levant



Cette année encore, les actions de l'amicale ont permis d'apporter un soutien financier important à l'école. Près de 10 000 euros fournis par l'amicale sont venus compléter les contributions de l'école, de la mairie et des réseaux d'écoles, pour permettre la mise en place d'activités pédagogiques supplémentaires pour nos enfants.

Abonnements aux revues, découvertes nature ou culturelles, sorties... autant de projets initiés et menés par les enseignants et pour lesquels les parents n'ont pas été sollicités financièrement. La classe de neige pour les plus grands a également pu se mettre en place avec une participation familiale raisonnable, exigence de l'inspection académique sur ce type de projet.

Toujours de nouvelles expériences que nos enfants ont plaisir à vivre et à raconter quand ils reviennent !!! Cette contribution de l'amicale au bénéfice des enfants et des familles n'est possible que grâce à la mobilisation de chacun tout au long de l'année sur les différentes opérations menées.

L'amicale est aussi l'occasion pour tous les parents de s'investir - modestement ou activement - dans la vie de l'école et de faire de nouvelles rencontres. N'hésitez pas à nous rejoindre pour continuer à faire rêver nos enfants !

Un grand merci à tous !!!

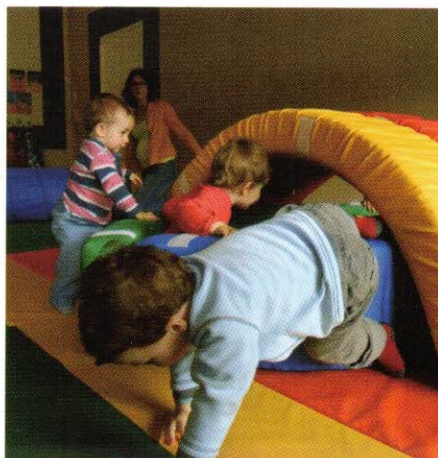
Espace jeunes

L'été est là et l'espace jeunes de Calan débute un mois de juillet bien rempli. Les jeunes âgés de 10 à 17 ans sont invités à participer aux activités mises en place par l'animateur.

Au programme, du sport (acrobranches, piscine, kayak, escalade, paddle, foot...) mais aussi des activités culturelles (cinéma, rallye photo) ou encore des ateliers et des stages (boxe éducative, pâtisserie, meubles en carton). Tous les mardis soirs, rendez-vous est donné autour d'un repas convivial, et chaque vendredi, on découvre un nouveau jeu de société avant d'enfiler son tablier pour l'atelier cuisine qui est suivi d'une activité sportive.

Le programme complet est disponible en mairie.

RAM



Afin de répondre aux besoins de garde des familles calanaises, quinze assistantes maternelles sont en activité et se rattachent au service du RAM, Relais Assistantes Maternelles de Plouay-Calan-Lanvaudan.

Depuis Février 2015, celui-ci est animé par Sylvie Arielle Dufour.

Dans ce cadre, un mardi par mois, à la salle polyvalente de Calan, un atelier d'éveil corporel et moteur est animé par Flavie Augereau, psychomotricienne. De 9h30 à 11h30, en deux groupes, les assistantes maternelles et les enfants (moyenne de 12) se retrouvent. Objectifs : se professionnaliser, s'offrir un espace d'expression et de partage - enfants et assistantes maternelles réunis -

Le service du RAM est dédié aux assistantes maternelles employées mais aussi aux parents employeurs. Agréé par la Caf, le RAM est :

- un lieu d'information (droits et obligations, liste d'assistantes maternelles en activité...),
- un lieu d'échanges (accueil libre ou sur rendez-vous, rencontres à thème...),
- un lieu d'accompagnement à la professionnalisation (actualité professionnelle, actualité sur la formation...),
- un pôle observatoire de la petite enfance (statistiques).

Pour toute information, Sylvie Arielle Dufour est à votre disposition à la Maison de la Petite Enfance «Pom de Reinette et Pom d'Api» de Plouay et par téléphone au 02 97 33 14 61, le lundi et le mercredi de 9h à 12h30; et le mardi et le jeudi de 13h30 à 17h30. Les créneaux horaires sont modulables à la demande. Une messagerie est à votre disposition.



Dans le cadre de l'enseignement d'exploration Robotics spécifique à notre lycée, un groupe de 25 élèves de seconde et 3 professeurs se sont rendus en Inde pendant 2 semaines. Cet enseignement a pour objectif de nous faire découvrir l'électronique, la mécanique et l'informatique à travers la réalisation de robots mais aussi de nous faire participer à un concours international. Cette année, nous avons participé aux Robogames de Delhi.

Le projet, commencé en septembre à raison de 4h par semaine, consistait à concevoir, réaliser et programmer des robots sur le thème des animaux fantastiques. Les robots sur pied, nous sommes partis le 1er avril, avec un peu d'appréhension. À notre arrivée, nous avons découvert un autre monde, une nouvelle culture, un pays bien différent de la France.

Nous étions logés seuls dans les familles de nos correspondants du lycée Tagore International. Cette immersion nous a permis d'améliorer notre anglais et de découvrir les beautés dont regorge l'Inde. Nous avons participé avec succès au concours puisque nous avons remporté 2 médailles, Or et Argent. Nous étions fiers de représenter les couleurs françaises, bretonnes mais aussi celles de Calan ! Merci à nos professeurs ainsi qu'à nos partenaires de nous avoir soutenus et aidés pour la réalisation de ce formidable projet qui restera gravé à tout jamais dans nos mémoires !

Erwan MIN et Antoine LE NEUN

Avec une dizaine de licenciés, la commune de Calan est l'une des communes les plus représentées au sein du club «Hennebont BMX».

Sur une piste entièrement refaite cette saison, les jeunes Calanais ne sont pas en manque de résultat. En 2014, chez les poussins, trois pilotes locaux figurent dans les cinq premiers de la Coupe du Morbihan : Mathéo Le Guennec 1er, Alexis Hyuel 4ème, Samuel Mebrouk 5ème. Pour 2015, les résultats s'annoncent tout aussi prolifiques car pour la 1ère manche de la Coupe du Morbihan, Samuel Mebrouk prend une belle 3ème place et Mathéo Le Guennec la 7ème place. De quoi nourrir de belles ambitions pour les courses régionales et nationales.

Si d'autres jeunes pousses veulent découvrir et étoffer l'effectif calanais sur les pistes de BMX, elles sont les bienvenues ! Plus d'infos sur

<http://hennebont.bmx.free.fr/> ou sur

Facebook «Hennebont Bmx Officiel».



De gauche à droite : Alexis Hyuel, Mathéo Le Guennec, Enzo Flegeau, Ilan Le Guennec, Samuel Mebrouk, Jonass Beneteau, Améline Beneteau.
Absents : Fabrice Le Guennec et Alexandre Mebrouk.

École de musique

Les trois communes (Calan-Inguiniel-Plouay) membres du SIVU Ecole de Musique ont affirmé leur volonté de maintenir une offre culturelle sur leur territoire.

Les élèves bénéficient d'un apprentissage complet de la musique tant par la formation musicale plus théorique que par la pratique d'un instrument. Des actions culturelles (sorties au Grand Théâtre) et l'organisation de stages viennent compléter l'ouverture à d'autres pratiques et à d'autres musiques.

Batterie, darinette, flûte traversière, guitare, piano, trompette, saxophone et violon sont proposés en pratique instrumentale à raison d'une demi-heure de cours individuel en cycle I.

Jardin, éveil musical, initiation musicale, ensemble de flûtes, atelier jazz, atelier rock, atelier musique du monde, orchestre d'harmonie, chorale enfants et adolescents, et chant adulte sont proposés en enseignement collectif.



Les ateliers collectifs sont ouverts à tous, il n'est pas obligatoire de s'inscrire en pratique instrumentale pour en bénéficier.

Les inscriptions pour l'année 2015-2016 sont à faire à l'Ecole de Musique du Scorff au Blavet (Rue de Manéhouarn à Plouay), des bulletins d'inscription seront bientôt disponibles en mairie.

Renseignements au 02 97 21 72 60

ecoledemusique56@orange.fr

AS Calan



Un nouvel arbitre à Calan : remise de charte et d'écusson à Rozenn Orvoën qui sera épaulée par Gilbert Le Bellec, son parrain.

Le club dynamique de l'AS Calan compte 132 licenciés, 77 jeunes, 40 seniors, 14 dirigeants et 1 arbitre. Cette année encore de nombreux jeunes ont rejoint le club et on ne peut que s'en féliciter !

Quelques animations ponctuent l'année, les 2 plus importantes étant la traditionnelle choucroute qui a connu cette année encore un vif succès avec 270 repas servis en fin d'hiver et le tournoi style Bercy pour les catégories U10-U11, U12-U13 et U8-U9. Les bénévoles, toujours fidèles, sont les chevilles ouvrières indispensables à la bonne réussite de toutes ces animations. Merci à eux !

Moment fort de cette année, l'AS Calan compte dans son équipe, un nouvel arbitre, Rozenn Orvoën, qui a suivi la formation et a passé avec brio l'examen. Félicitations à elle !

Les équipes A et B, entraînées par Mickaël Le Calvé et Cyrille Kernén, se battent pour obtenir le maintien. Les U17 sont, quant à eux, en 1/4 de finale de la coupe du Conseil Général, Bon courage à eux !

Pour la saison prochaine, création d'un groupement pour nos joueurs U15 et U17 avec les clubs de Cléguer, Pont-Scorff et Caudan. Le groupement portera le nom de : Groupement des jeunes du pays de Caudan. Le rouge a été choisi pour la couleur du maillot. Bonne route à eux !

La vie d'un club c'est ça mais c'est aussi des sponsors qui permettent d'équiper les grands et les petits, de renouveler le matériel... des petites mains qui œuvrent pour que nos jeunes joueurs soient encadrés les mercredis et les samedis, un poulailler pour contrer le mauvais temps, un arbitre sans qui un club ne peut survivre... tout ça c'est vous, c'est nous, c'est l'AS Calan !

Si vous souhaitez nous rejoindre ou permettre à vos enfants de pratiquer une activité sportive, n'hésitez pas à venir à notre rencontre au stade.

Les entraînements ont lieu pour les seniors et les U16/U17, dès le début du mois d'août, et pour les plus jeunes, le mercredi après-midi dès la rentrée scolaire de septembre.

Société de Chasse



Repas des chasseurs



Couscous du président

La Société de chasse Communale a été heureuse d'accueillir les propriétaires et locataires de terres lors du repas en septembre. C'est en effet l'occasion de les remercier pour la confiance qu'ils témoignent à l'association.

Durant la saison 2014/2015, les 21 chasseurs ont prélevé 14 renards. Le plan de chasse chevreuil a été réalisé et 15 ragondins (classés nuisibles) ont été piégés. Un essai de réimplantation de faisans reproducteurs est en cours et pour le moment ils sont sur le terrain. Les lièvres restent interdits au tir.

Comme d'habitude, le couscous du président a connu un vif succès.



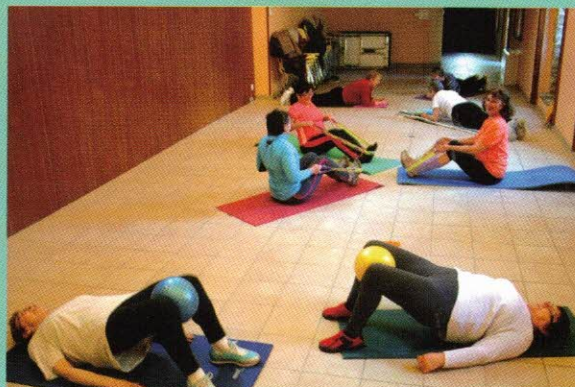
Association Sportive Calanaise



La Section Gymnastique assure chaque semaine 3 heures d'activités physiques.

Depuis déjà plusieurs années, Marie-Hélène Dugué nous propose un large éventail d'exercices adaptés à la condition physique et à l'âge de chacun avec un accompagnement personnalisé.

Educatrice sportive formée à la méthode Pilates et à la méthode du Docteur De Gasquet, Marie-Hélène les utilisent afin de nous permettre d'affiner notre silhouette et de renforcer notre gaine abdominale tout en protégeant et musclant notre dos.



Pour améliorer notre trésorerie, nous avons décidé de nous associer avec le Club de l'Amitié pour organiser une «soirée crêpes» au moment de la Chandeleur. Comme l'an dernier cette soirée a été un succès et nous comptons bien la renouveler l'an prochain.

Responsables : Marie-Thérèse Papapetros et Marie-Paule Stevens

Horaires :

le lundi de 9h à 10h et de 19h à 20h / le mercredi : de 19h30 à 20h30

Tarifs : 110 € l'année

Randonnées

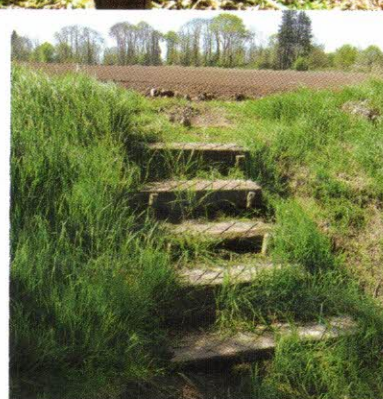


Un groupe de bénévoles œuvre sur la commune pour créer et entretenir des itinéraires de randonnée.

Des panneaux de balisage, des chicanes et des traverses sont posées afin d'améliorer les chemins. Il est demandé aux usagers de ces chemins de respecter le travail des bénévoles et les propriétés privées. Les sentiers passent en effet sur des propriétés privées où la circulation des motos et quads est strictement interdite.

La mairie tient à remercier les propriétaires et les bénévoles.

Les chantiers ont lieu le dernier samedi matin de chaque mois et sont ouverts à tous.



Vue aérienne de Calan !

La campagne a été réalisée durant l'été 2013 et couvre tout le département du Morbihan. C'est le fruit d'une mutualisation entre Mégalis Bretagne, la Région Bretagne, le Conseil Général, l'IGN et d'autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Retrouvez ces informations géographiques (libres de droits) sur les sites Geobretagne, Lorient Agglomération ou en téléchargement via la mission SIG (Système d'Information Géographique).

Une actualisation des clichés est prévue tous les 3 ans.

Gobelets réutilisables

Proposé par Lorient agglomération aux organisateurs de manifestations et aux gérants des lieux accueillant du public, en partenariat avec Kerhoas Services et le Festival Interceltique, le principe est le suivant : louez des gobelets réutilisables au lieu d'acheter des gobelets jetables.

Pensez à réserver le service au moins deux semaines à l'avance. Les gobelets sont à prendre et à restituer à l'entreprise, l'imasse de Kerhoas.

Location-caution à 1 € le gobelet comprenant le lavage (6 € les 100 gobelets). Par exemple, la location de 250 gobelets revient à 15 € (dépôt d'un chèque de caution de 250 €, restitué lors du retour des gobelets + 15 € de lavage).

Plus d'information <http://www.lorient-agglo.fr>

Echanges internationaux

Vous souhaitez accueillir de jeunes lycéens étrangers, désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et culture françaises ? Réelle ouverture sur le monde de l'autre et expérience linguistique pour tous, l'association Centre d'Échanges Internationaux permet cette rencontre. Renseignements au 02 97 40 38 34.

Espace INFO ENERGIE

Vous avez un projet de construction, de rénovation, des questions sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance...

Vous souhaiteriez avoir une idée des investissements, connaître les aides financières existantes ou encore avoir un avis sur des devis ?

INFO ENERGIE est un service de conseils gratuits, neutres et indépendants financé par l'ADEME Bretagne (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le Conseil Régional de Bretagne.

Pour répondre à vos interrogations, les deux conseillers INFO ENERGIE d'ALOEN sont disponibles sur rendez-vous et gratuitement, chaque semaine à Lorient, du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 à Lorient, au 09.72.37.73.79 ou par e-mail à infoenergie@aloen.fr.

Les espaces INFO ENERGIE organisent également des actions de sensibilisation du grand public sur les territoires des pays de Lorient et d'Auray sous forme de café-débat, de visite de maison exemplaire et d'installation, de tenue de stand lors de salons habitats, de forum, de conférences sur divers thèmes en lien avec l'énergie et bien plus encore !

ERDF

Pour toutes demandes :

clients particuliers : 09 69 32 18 79

clients professionnels : 09 69 32 18 80

Dépannage et sécurité : 09 72 67 50 56

En ligne : www.erdf.fr

Demande de raccordement :

<https://connect-racco.erdfdistribution.fr/prac-internet>



Informations destinées aux propriétaires d'arbres proches des lignes électriques

L'élagage est une action indispensable mais qui doit s'en charger ?

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain :

- si l'arbre, situé en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située une ligne électrique (Article 24 du décret du 14 /03/1965) ;

- si l'arbre a été planté, sur un domaine privé ou public, sans respect des distances réglementaires (NF C 11-201 et NF P 98332).

Le propriétaire ou exploitant d'une parcelle a également la responsabilité de ne pas implanter d'arbres sous les lignes existantes ou à proximité immédiate de celles-ci.

N.B. : Lorsque les branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation au gardien de l'arbre (en moyenne 6 000 €).

L'élagage est à la charge d'ERDF :

Lorsque le réseau électrique (branchement exdu) est sur la propriété privée, ERDF réalise alors l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer le respect des distances de sécurité.

Le bon conseil : élaguer régulièrement votre végétation

Maintenir une distance minimale de 3 m avec le réseau électrique facilite et sécurise les travaux d'élagage. Avant d'élaguer réalisez une DICT sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr et suivez les recommandations et mesures de sécurité indiquées dans la réponse.

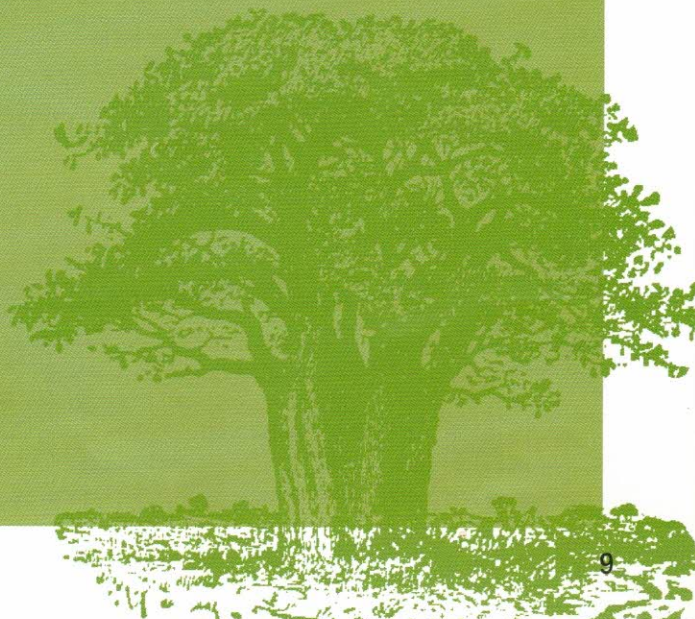
CONSIGNES DE SECURITE

Même sans toucher une ligne, une électrocution est possible.

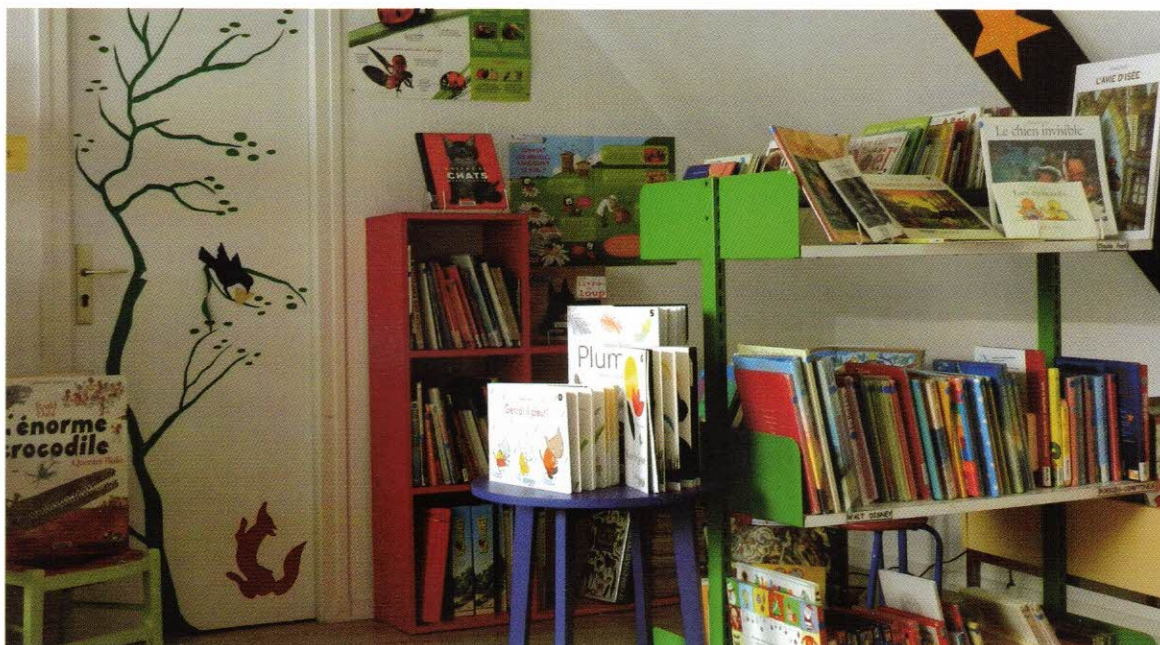
Ne jamais toucher une branche en contact avec une ligne électrique ou la surplombant.

Ne pas s'approcher ou approcher des objets à moins de 3 mètres d'une ligne.

Si une ligne est tombée à terre, ne pas s'en approcher, ne pas la toucher, contacter le dépannage au 09 72 67 50 56.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



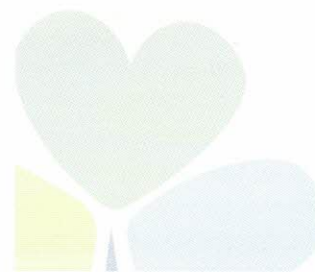
Située dans la rue principale, à l'étage de l'ancienne mairie, la bibliothèque municipale s'adresse aussi bien aux adultes qu'aux enfants et met, gratuitement, à la disposition des uns et des autres un grand choix de livres et de revues qui proviennent, soit du fonds propre de la bibliothèque alimenté par les dons de particuliers ou les achats faits par la bibliothèque, soit des prêts de la médiathèque départementale renouvelés régulièrement.

Les enfants sont accueillis dans un cadre agréable et coloré où beaucoup d'albums, de contes, de bandes dessinées, de documentaires, de romans adaptés à tous les âges ou encore de revues leur sont proposés.

Le coin des adultes s'est agrandi et enrichi grâce à de nouveaux dons. Il présente de nombreux romans, des romans policiers mais aussi des biographies, des documents, des ouvrages historiques, des revues de jardinage et de bricolage...

La bibliothèque fonctionne grâce à une équipe de bénévoles qui assurent les permanences, le renouvellement des livres à la médiathèque et leur entretien. Si cette activité vous intéresse, n'hésitez pas à vous manifester soit à la mairie, soit directement à la bibliothèque aux heures d'ouverture.

Cette année, le changement des rythmes scolaires et notamment la classe du mercredi matin nous ont conduits à modifier les heures d'ouverture et à supprimer l'ouverture du mercredi matin.



Heures d'ouverture :

le mercredi après-midi de 16h à 18h30

le samedi matin de 10h30 à 12h

Responsable : Yvonne Le Terrien

Tél. 02 97 33 21 82

INFORMATIONS DIVERSES

L'urbanisme passe à l'Agglomération

À compter du 1er juillet 2015, les services du Pôle Aménagement, Environnement et Transports de Lorient Agglomération instruiront toutes les demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, c'est à dire tous les permis de construire : neuf, rénovation, extension, abri de jardin... Les services instructeurs de Lorient Agglomération assureront une permanence de 2 heures une fois par mois en mairie.

Perception

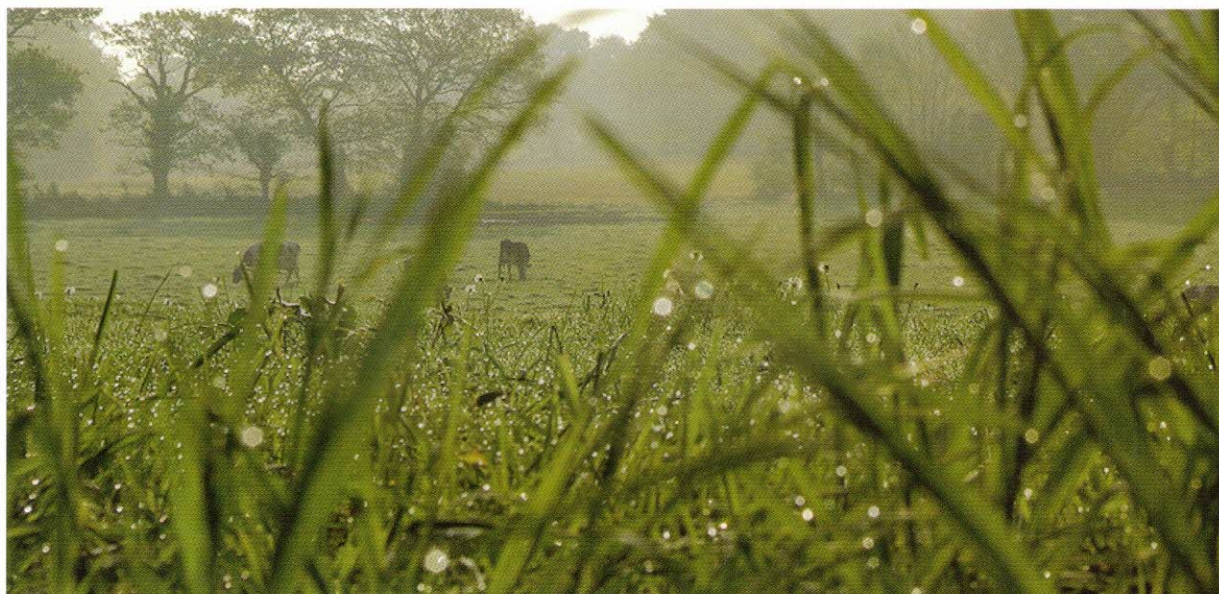
Nouvelle adresse :

1 rue des Capucines
56704 Hennebont

02 97 89 47 60

Horaires de tonte et informations diverses concernant l'hygiène et l'environnement

Vu le code de la santé publique (art.L1, L12, L48, L49), le code des communes (art.L131-13), le code pénal (art.R26-15), le décret n°73-502 du 21 mai 1973, le décret n°88-523 du 5 mai 1988, l'arrêté du 5 mai 1988, relatif aux mesures de bruit de voisinage et l'avis du CDM du 9 mars 1980 :



1. POUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuses etc ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30 :

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les possesseurs d'animaux doivent prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

2. POUR LES LIEUX PUBLICS

Sont interdits sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public :

- Les publicités par cris ou par chant
- L'emploi de haut parleur
- L'emploi d'appareils de diffusion sonore
- Les réparations ou réglages de moteurs
- L'utilisation de pétard ou pièces d'artifice
- La musique avec l'usage d'amplificateurs
- Les appareils de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie

3. POUR LES PROFESSIONNELS

La personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage doit interrompre les travaux entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Le stationnement prolongé d'équipement mobile (groupe réfrigérant, car de tourisme etc ne doit pas être source de nuisances sonores.

Sont également tenus de prendre toutes précautions nécessaires les propriétaires de station de lavage, de groupe de pompage, les exploitants de bâtiments d'élevage ainsi que les personnes utilisant des dispositifs sonores d'effarouchement des animaux.

4. POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Pour les propriétaires ou gérants exploitants recevant du public, susceptibles d'être bruyant ou pour les activités de loisirs telles que le ball trap, moto cross, stand de tirs etc le niveau sonore de 105dB(A) ne devra jamais être dépassé. Pour l'implantation de tels établissements une étude acoustique sera réalisée.



Le Bourg - 56240 Calan
Téléphone : 02 97 33 33 85
Fax : 02 97 33 00 40
Email : mairiecalan@wanadoo.fr

Les horaires d'ouverture :
Le lundi de 9h00 à 12h30
Le mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
Le mercredi de 9h00 à 12h00
Du jeudi au vendredi de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30
Le samedi de 9h00 à 12h00

ÉTAT CIVIL

Commune de Calan du 1er janvier
2014 au 31 décembre 2014

Actes de naissance

LE SAGER Olivia - 02/01/2014
BAUMAL Soan, Nathan, Gabriel - 12/04/2014
GOUZERH Marius, Etienne - 22/06/2014
KERMORVANT Ilan, Nathan - 31/07/2014
BAUDET Zélie, Thérèse, Francine - 05/08/2014
GABORIEAU Lily-Rose, Jade - 14/08/2014
LE GAL Eden, Kevin - 20/08/2014
KERNEN Victor, Marc, Patrick - 10/09/2014
TANGUY Lucile - 10/11/2014
DUFOURMANTEL Chloé, Fernande, Elizabeth - 05/12/2014
HAMONOU Scotty, Théo, Hank - 10/12/2014
LE MOING Madhi, Benjamin - 25/12/2014
MALONDA Léane, Denise, Joséphine - 27/12/2014

Actes de mariage

BORDES Thomas avec TESSIER Marion,
Danièle, Catherine - 29/03/2014
AUFFRAY David Jean-Pierre Dominique
avec Audrey, Yvonne FAVRE - 31/05/2014
LE GAL Sébastien, Ange
avec OLIVIER Céline, Solenn - 23/08/2014
L'HEREEC Erwan, Marcel
avec PLOUHINEC Pauline - 20/09/2014

Actes de décès

TRECANT Joël, Joseph, Louis, Marie - 22/04/2014
DIEU Christian - 15/05/2014
GUILLERMIC Louis, Albert - 12/09/2014
LE BOUARD Joseph, Marie - 16/09/2014